Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [4]

Artikel: Vaud

Autor: Chapuis, Simone

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275561

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

£

D'un canton à l'autre

Vaud

Reflets de la 48^e Journée des Femmes vaudoises

La 48^e Journée des Femmes vaudoises s'est déroulée comme d'habitude à Lausanne. Son thème, « Enfants de chez nous, enfants d'ailleurs » s'inscrivait parfaitement dans la ligne de l'année 1979, sacrée année internationale de l'enfance. Cette journée, mise sur pied par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, présidé par Mme Jacqueline Vouga, a été préparée avec la collaboration des Mères chefs de famille et des Unions chrétiennes féminines. Tandis que le Conseiller d'Etat, M. Blanc, apportait le message du gouvernement cantonal et Mme Françoise Champoud, de l'Alliance de sociétés féminines suisses, le salut des quelque 300 000 femmes membres des nombreuses associations du pays, Mme Odette Masson, médecin au Service médico-pédagogique vaudois, et Sylviane Wehrli, avocate stagiaire à Lausanne, présentaient des exposés dont l'intérêt stimula la discussion avec les participantes.

Les statistiques nous apprennent, dit Mme Masson, qu'il existe environ 6000 mères chefs de famille dans le canton, plus nombreuses en milieu urbain. Les veuves, divorcées, mères célibataires, sont confrontées à de nombreux problèmes, matériels et moraux : travail à l'extérieur, manque de disponibilité pour répondre aux besoins affectifs, psychologiques et intellectuels des enfants dont elles ont la responsabilité, etc., etc. Pour la femme chef de famille, il conviendrait de reconsidérer les horaires de travail et le travail à temps partiel, des réfectoires devraient être prévus en plus grand nombre dans nos écoles, des possibilités de placement d'enfants en âge de préscolarité créées, car le multidéplacement du petit enfant est néfaste à son développement harmonieux. Et nombreux, trop nombreux sont les enfants de notre canton vivant avec un seul parent! Dans l'ouest lausannois, ne recense-t-on pas 17 % des enfants de 4 à 15 ans vivant seuls avec leur mère (parfois leur père)? Alors pensons à eux, à leur avenir qui est aussi le nôtre.

Quant à Sylviane Wehrli, elle aborda les différents aspects juridiques du divorce, tout en soulignant que de nombreux divorces pourraient être évités si les partenaires en crise n'attendaient pas de vivre des tensions nerveuses insupportables pour prendre des décisions sans appel.

La séparation provisoire paraît être un temps de réflexion salutaire, permettant d'heureux retours en arrière, de bénéfiques prises de conscience. Mais un divorce peut également être réussi, même s'il découle d'une nécessité. Il peut être une expérience de vie profitable pour toute une famille, à condition que les parents veillent par leur attitude à ne pas trop traumatiser les enfants nés de leur union (liquider les hargnes stériles, s'arranger de manière souple pour les droits de visite, réorganiser une vie permettant de retrouver une sécurité, etc.). Ne pas oublier non plus qu'il faut une cause valable pour divorcer et que l'enfant ne doit être en aucun cas un enjeu.

L'après-midi, Mme Francine Paschoud présenta l'œuvre de l'UNICEF à travers le monde et M. et Mme Calame, de «Pain pour le prochain, action de carême », un film sur le condition et la scolarisation des enfants de milieux ruraux en Haïti.

M. K.

Une motion pour l'égalité

France-Line Matile, députée, vient de demander, par voie de motion, la modification des articles 37 ss et 50 LCP (Loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud) de manière à ce que les « droits des survivants d'un fonctionnaire homme ou femme soient les mêmes ». En effet, les fonctionnaires des 2 sexes paient les mêmes cotisations. L'égalité de traitement voudrait donc qu'ils aient droit aux mêmes prestations; or, ce n'est pas le cas: la veuve d'un assuré touche une pension, alors que le veuf d'une assurée n'en touche pas (sauf cas tout à fait exceptionnel). Il y a là double discrimination : à l'égard des femmes fonctionnaires dont les cotisations paraissent avoir moins de valeur que celles de leurs collègues ; à l'égard des époux survivants de fonctionnaires femmes, qui sont moins bien traités que les veuves.

Une deuxième femme syndic dans le canton

On nous signale qu'à Thierrens, c'est une femme qui mène les affaires de la commune : Nadia Chevalley, à qui nous disons félicitations et vœux.

Ouverture du Centre Femmes étrangères/Femmes suisses

Ouvert depuis quelques semaines, inauguré le 7 mars, il se trouve 15, rue Beauséjour, 1003 Lausanne, dans un local des « Mères-chefs de famille lausannoises ».

L'Association « Femmes étrangères/Femmes suisses » qui s'est créée à la suite des journées organisées par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, en janvier et septembre 1978, est présidée par Mme Judith Palagi.

Le Centre se veut un lieu ouvert, de rencontre et de contact, où femmes étrangères pourront s'adresser en toute liberté; elles pourront exposer leurs problèmes à une compatriote. Une permanence pour les **Italiennes** est ouverte tous les **mardis** de 14 à 18 heures pour les **Espagnoles**, les **jeudis** de 15 à 18 heures. Pour les étrangères qui parlent une autre langue: il suffit de téléphoner au Centre, 23 77 87, pour prendre un rendez-vous; une compatriote sera trouvée pour le jour du rendez-vous.

Les objectifs du Centre: donner la parole aux femmes étrangères, leur permettre de mieux s'intégrer dans notre pays, les aider à résoudre leurs problèmes face à la vie scolaire de leurs enfants, face à la vie urbaine (une bonne partie d'entre elles viennent de la campagne), face à leur santé physique et psychique (beaucoup souffrent de maux psychosomatiques dus à leur isolement).

Le Centre reçoit avec reconnaissance des dons, au CCP 10-6104. On peut devenir « membre individuel » pour la modeste cotisation de Fr. 10.— ou « membre collectif » pour la cotisation de Fr. 35.—. Simone Chapuis

Neuchâtel

Au Centre de Liaison, ça bouge!

L'assemblée générale du Centre de Liaison a réuni une trentaine de personnes, membres individuels ou représentantes d'organisations affiliées. Elles ont été informées, par le rapport de la présidente, Mme Denyse Ramseyer, des activités variées du Centre durant l'année 1978. Bilan en tout point positif, bien que certains objectifs aient été mis en suspens. l'essentiel du temps et des préoccupations du Comité ayant été absorbés ces derniers mois par les préparatifs de la réception prochaine, à Neuchâtel, de l'assemblée générale de l'Alliance de sociétés féminines suisses et par la mise en marche de groupes pour l'étude du Projet de nouvelle Constitution, à partir d'un questionnaire élaboré par le Centre - en l'occurrence sa Commission juridique et économique nommée l'an dernier. Ces groupes, créés dans les diverses régions du canton, sont invités à répondre par écrit, jusqu'en avril, aux questions posées, pour laisser ainsi au comité du Centre le temps de rédiger, à l'intention des autorités et dans le délai imparti, un condensé des critiques, desiderata, suggestions, etc. des divers groupes.

Les effectifs du Centre en membres individuels sont restés stables. En revanche, il a enregistré la démission d'une organisation membre, les Amies de la Jeune Fille de Neuchâtel, qui s'est dissoute.

Sa collaboration avec les Vaudoises a amené le Centre à engager un dialogue avec des femmes étrangères qui a débouché sur une intéressante rencontre à Lausanne d'où

est née une collaboration femmes étrangères/ femmes suisses.

Un groupe de travail auquel ont participé deux membres du comité avait été désigné par le Conseil d'Etat pour élaborer un avant-projet de loi cantonale sur le recouvrement des pensions alimentaires, avant-projet qui est à l'origine de la présente loi cantonale adoptée par le Grand Conseil. Le nouveau droit fédéral de filiation permet ici une procédure simplifiée, notamment pour éviter les frais inhérents aux poursuites.

Le Centre a été consulté par le Conseil d'Etat au sujet de l'initiative pour l'égalité des droits hommes et femmes, à propos de l'horaire CFF et de l'abaissement du taux d'alcoolémie chez les automobilistes — domaines qui tous touchent aux aspects les plus divers

de notre vie quotidienne.

Dans son rapport, la présidente a souligné les résultats satisfaisants des Groupes ORPER que nous avons déjà eu l'occasion de relater dans FEMMES SUISSES.

L'enquête lancée par questionnaire pour le dépistage du cancer du sein et du cancer de l'utérus a révélé la nécessité d'informer mieux les femmes sur les moyens de déceler ce mal avant qu'il ne soit trop tard. Le cours donné à la Maternité de Neuchâtel par une infirmière ne tient pas lieu de centre de dépistage. Il ne touche que les femmes qui y sont hospitalisées, à titre d'information et d'initiation à la discipline recommandée. Mme Anynia Ketterer, initiatrice de cette action, a rédigé un long